



ÊTRE RECONNU-ES COMME  
LES PROS DE L'ÉCOLE.  
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Site Internet

## Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Samedi 25 avril 2020

Le bulletin d'adhésion 2019-2020 est en ligne [ICI](#) [adhésion en ligne ici](#)

En cette période particulière, toute l'équipe du SNUipp-FSU 66 se mobilise pour continuer à vous informer, vous conseiller, vous accompagner, notamment en vue du Mouvement 2020 !  
Contactez- nous par mail à [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr), par téléphone au 04 68 50 78 44.



Facebook



@SNUIPP66



### Mouvement 2020 : c'est parti ... lundi !

Notre site dédié au mouvement, e-dossier Mouvement 66 est à jour avec les éléments contenus dans la circulaire. Vous y trouverez notamment le cahier des postes.

Il est donc accessible [ICI](#)

Nous t'invitons d'ores et déjà à nous contacter par mail ([snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)) si tu as des interrogations ou des demandes de précisions sur la circulaire, la procédure, le barème, etc...

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 vous accompagnent pendant la saisie des vœux : ils organisent **1 permanence en visioconférence par jour !**

### Choisissez votre permanence mouvement :

Lundi 27 avril	16h-18h	<a href="#">Cliquez ici pour vous inscrire</a>
Mardi 28 avril	10h-12h	<a href="#">Cliquez ici pour vous inscrire</a>
Mercredi 29 avril	10h-12h	<a href="#">Cliquez ici pour vous inscrire</a>
Jeudi 30 avril	10h-12h	<a href="#">Cliquez ici pour vous inscrire</a>
Samedi 2 mai	10h-12h	<a href="#">Cliquez ici pour vous inscrire</a>
Dimanche 3 mai	10h-12h	<a href="#">Cliquez ici pour vous inscrire</a>
Lundi 4 mai	10h-12h	<a href="#">Cliquez ici pour vous inscrire</a>
Mardi 5 mai	10h-12h	<a href="#">Cliquez ici pour vous inscrire</a>



### Compte rendu visio-conférence FSU 66 / DASEN au sujet du 11 mai

Les représentants de la FSU et du SNUipp rencontraient le Directeur académique ce vendredi 24 avril 2020 en visio conférence, au sujet de la gestion du retour progressif en classe, à partir du lundi 11 mai.

### La situation générale et les conditions de reprise de la classe

---

Nous avons débuté en condamnant les informations contradictoires données par le Président, le premier Ministre ou encore le Ministre de l'Education nationale. Ces tergiversations ne font qu'alimenter une inquiétude certaine et une anxiété chez les personnels. Selon le DASEN, le Président donne un cap et le Ministre donne la base de travail, une première réflexion. Les échanges actuels avec les organisations syndicales nourrissent le plan de déconfinement qui sera donné par branche.

Nous avons rappelé les conditions préalables données par le SNUipp-FSU au Ministre pour une reprise en toute sécurité ([consultables ici](#)). Le protocole national (non encore connu) sera strictement suivi. Sa validation pour chaque école est un préalable obligatoire à l'ouverture de l'école. Nous engageons les collègues, directeurs et enseignants, à être attentifs au respect de ce protocole dans leur école. Si un doute apparaissait, il est nécessaire de prendre contact avec l'équipe de circonscription qui fera une évaluation de ce protocole. Lorsque la mise en place du protocole n'est pas possible, l'école ne devra pas ouvrir. Dans le cas où, malgré l'ouverture de l'école, vous constatez que le protocole ne peut être respecté, il nous paraît légitime de faire valoir votre droit de retrait avec l'établissement d'une fiche DGI.

Le ministère ne proposera pas, à priori, de test aux personnels qui en feraient la demande. Par contre, nous recevrons chacune et chacun 2 masques réutilisables. Le CHSCT départemental se tiendra la semaine du 4 mai pour aborder les mesures de protection des personnels. Notons que dans la quasi-totalité des académies, le CHSCT s'est tenu régulièrement depuis le début de la crise ... pas dans la nôtre !

### **La situation des personnels**

*Nous avons demandé au Directeur académique comment se déroulera le recensement des personnels qui ne pourront pas reprendre la classe.*

Les services de la DSDEN ont déjà identifié le nombre de personnels ayant des enfants de moins de 16 ans. Une enquête académique ou nationale sera très certainement déployée pour connaître les personnels qui ne pourraient pas assurer la classe pour raison de santé. Les personnels, que ce soit pour garder leur enfant (demande d'ASA) ou pour raison médicale, devront se déclarer auprès de la DSDEN. Les modalités seront connues prochainement. Une FAQ au sujet du 11 mai sera mise en œuvre sur le site du Ministère.

*Quelles seront les conditions de reprise au collège Jean Moulin (utilisé actuellement en centre Covid) et plus largement dans les écoles du quartier ?*

Il n'y aura pas de co-existence centre COVID-collège. Après désinfection, le collège fonctionnera normalement. L'école de la Miranda devrait aussi ouvrir, où un fort taux d'absentéisme est à craindre. Nous invitons les collègues de ces établissements à nous contacter si des problèmes apparaissent.

Concernant les AESH, nous avons demandé que l'ensemble des contrats soit reconduit. Le DASEN répond qu'il note la demande, la décision ne relevant de son seul ressort.

### **La reprise de la classe**

La journée du lundi 11 mai sera bien une journée de pré-rentrée. Les élèves, si l'école peut ouvrir, sont accueillis à partir du mardi 12 mai. Ce délai de préparation d'une seule journée pour les équipes et les services municipaux, notamment afin de pouvoir satisfaire aux exigences du protocole, est insuffisant.

Nous avons fait remarquer que le fait de rendre le retour à l'école à la libre appréciation des familles posait de sérieux problèmes.

Nous avons clairement signifié qu'il n'était pas concevable que les enseignants mènent de front *la classe et l'enseignement à distance* tel qu'ils l'auront fait jusqu'au 11 mai. Faire classe pendant 24 heures, la préparer, et ajouter du travail à distance, c'est clairement non. Ou alors, il faut du temps dégagé pour cela.

Le DASEN répond que les organisations des écoles devront être complètement revues, en

---

---

fonction du nombre d'élèves et d'enseignants présents.

Nous avons alors demandé à ce que chaque école puisse trouver l'organisation qui lui convient. Il nous a été répondu que les organisations seraient forcément locales.

*A propos des effectifs des groupes d'élèves*, les chiffres de 10 élèves pour les PS/MS et 15 élèves pour les autres niveaux sont bien des maximums. Pour le SNUipp-FSU, les groupes ne devront pas dépasser 10 élèves en élémentaire et 5 en maternelle.

*Concernant les dispositifs ULIS*, le DASEN précise que les élèves de niveau CP et CM2 peuvent reprendre la classe à partir du 11 mai. Toutefois, les inclusions ne reprennent pas ; les élèves restent dans leur classe.

*L'accueil des enfants de soignants* se poursuivra après le 11 mai, par des enseignants toujours volontaires mais ne devant pas reprendre la classe et pour les élèves de niveaux autres que GS, CP et CM2.

A propos de la restauration scolaire, plusieurs pistes sont envisageables. Le protocole sanitaire sera à appliquer. Si la restauration était maintenue telle qu'elle existait, des adaptations seront nécessaires comme adapter le nombre de services ou la plage horaire. Une autre piste pourrait aussi être d'envisager d'autres types de repas.

Enfin, *les projets d'école* ne sont pas à remettre pour la fin d'année comme prévu. La phase d'élaboration reprendra au mois de septembre.



## **Pas de réouverture des écoles sans garanties**

Les propositions du ministre de l'Éducation nationale pour une réouverture des écoles le 11 mai sont loin d'être abouties et ne répondent pas à l'ensemble des enjeux posés. Le SNUipp-FSU détaille ses préalables pour une reprise en toute sécurité.

- [Lire les conditions sanitaires demandées par le SNUipp-FSU](#)
- [Lire le communiqué de presse du SNUipp-FSU](#)
- [Lire le communiqué intersyndical, avec la FCPE](#)



## **Temps partiel : et si ma demande de temps partiel est refusée ?**

Les réponses de l'administration pour les demandes de temps partiels sur autorisation vont être envoyées très prochainement à l'ensemble des collègues qui en ont fait la demande. Le SNUipp-FSU 66 a questionné à plusieurs reprises le DASEN à ce sujet : ces demandes seraient-elles acceptées comme c'était le cas jusqu'à présent ? Pas de réponse ferme. Nous nous attendons donc à ce qu'un certain nombre de refus soient envoyés...

Aussi, pour les collègues qui recevront une réponse négative, des recours sont possibles ! Contactez-nous afin que nous puissions vous accompagner dans cette démarche !

Le SNUipp-FSU 66 rappelle que chacune et chacun des personnels doit pouvoir choisir sa quotité de travail !

---



## CDEN : carte scolaire et reprise de la classe

Malgré le confinement dû à la crise sanitaire actuelle, le CDEN s'est tenu comme prévu le 21 avril 2020 sous la forme d'une visio-conférence.

Après les déclarations liminaires de rigueur (vous pourrez lire [ICI](#) celle de la FSU), la FCPE a évoqué la déclaration commune concernant le déconfinement annoncé par le Président de la République (à lire [LA](#)) signée par 8 organisations qui soulève deux points précis : les inquiétudes sur le manque de stratégies et les modalités pratiques concernant la réouverture des établissements scolaires à la date du 11 mai.

Le seul sujet à l'ordre du jour de ce CDEN était le vote concernant la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré.

Le DASEN a présenté son projet d'ouvertures et de fermetures de classes qui avait été soumis au vote lors du CTSD du 9 avril 2020. Pour rappel, il y avait eu 6 votes CONTRE (5 votes SNUipp-FSU et 1 vote FO), 1 vote en Abstention (SNALC) et 2 votes POUR (SE-UNSA).

Il a apporté une modification à ce projet : la fermeture initialement prévue à l'école Jean Petit à Prades n'est plus à l'ordre du jour. Selon le DASEN, le projet concernant la répartition des classes dans les écoles de Prades n'est pas encore finalisé. Il est pour le moins curieux de se rendre compte après le CTSD que ce projet n'est pas finalisé ! D'autant plus que l'ouverture de classe dans l'autre école de Prades est maintenue ... Faudrait-il y voir autre chose ? M. Castex chargé d'une mission particulière (c'est à lui que revient la tâche de préparer le plan de déconfinement national) voudrait-il préserver sa commune ?

Finalement, le vote s'est réparti ainsi : 13 CONTRE, 10 POUR et 2 ABSTENTIONS.

Est venu ensuite, le moment des questions diverses. Celles-ci portaient toutes sur l'annonce du Président concernant la réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai 2020.

Le DASEN a présenté le programme prévu avant cette date. Une première phase d'écoute et de recueil avec les différents partenaires (conseil départemental, organisations syndicales, associations des maires, transports, restauration...) devrait permettre selon lui d'établir un protocole de sécurité sanitaire. Une visio-conférence est prévue avec les représentants de la FSU 66 vendredi 24 avril.

A partir du 29/30 avril, la phase de préparation matérielle de réouverture des établissements devrait, toujours selon le DASEN, s'enclencher.

La FSU a rappelé ses revendications concernant une reprise à partir du 11 mai. Elles sont [ICI](#).

---

### **Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !**

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignants dans le département, déchargés d'une partie de leur temps de travail, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqués par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants et aussi sur les 25 membres du conseil syndical pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

**Je me syndique [ICI](#)**

---

Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : @snuipp66 Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

---

*Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquiez ?*

**5** élu(e)s sur 7 à la CAPD